

L'EAU BOUT À 100°

LA FRANCE

À 49.3



**DOSSIER :**  
**ET SI... LES IMPÔTS**  
**N'EXISTAIENT PLUS ?**

**ET AUSSI...**

- + PROJET DE LOI « TRAVAIL »
- + LES ACTIONS AUX FINANCES
- + LA DOUANE À LA RÉUNION

# Éditorial

**D**écidément, rien n'y fait : suppressions d'articles et réécritures du projet de loi « Travail », interventions médiatiques, violences et menaces gouvernementales, diffusion en boucle de vidéos des casseurs extérieurs au mouvement et même utilisation du 49-3. Depuis trois mois, la mobilisation des salariés ne faiblit pas avec des initiatives de blocage, des manifestations et des grèves allant jusqu'à la reconduction.

Les réactions violentes du pouvoir en disent long sur le recul des droits sociaux et démocratiques que tente de nous faire avaler le capital. Une mise en concurrence sans précédent des salariés, privés de garanties collectives, viendrait aggraver encore la situation d'une société déjà précarisée. Notre reportage sur les enquêtrices de l'Insee témoigne de cette dure réalité de la précarité à Bercy.

Face à l'indécence des rémunérations patronales (7,2 millions d'euros pour Carlos Ghosn !), Emmanuel Macron choisit son camp : pas question de plafonner les salaires par la loi, au nom de la liberté d'entreprendre. Et sans surprise,

pendant ce temps-là, les arbitrages budgétaires se traduisent par des suppressions d'emplois (ex : 2000 postes en moins aux Finances publiques en 2017). Mais rien n'est joué ! L'expérience de lutte contre le Contrat première embauche en 2006 ou les mobilisations de 1995 en témoignent. Les organisations syndicales des pays voisins qui ont fait l'amère expérience d'une réforme du « marché du travail » (Italie, Espagne, Portugal, Grèce et même Allemagne) en mesurent bien les conséquences et dénoncent le projet français. Elles nous adressent d'ailleurs leurs messages de solidarité et soutiennent les mouvements

de grève. L'avenir dépend du mouvement social tel qu'il se construit maintenant. A nous de jouer pleinement notre rôle et d'élargir la mobilisation.

La votation citoyenne, proposée par l'intersyndicale, doit permettre à chacun de manifester et d'exprimer son opinion quant au projet de loi « Travail ». Continuons à mettre en place des bureaux de vote, à faire voter le maximum de salariés dans les entreprises avec des urnes mobiles pour faire le tour des services, pour aller dans les lieux de vie, sur les marchés... Ensemble, nous allons gagner et contrecarrer les plans néfastes du gouvernement et du Medef! —

© Jean-Paul Romani - phototheque.org



## SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Projet de loi « Travail » : tous concernés !
- 04 • Écho des luttes : ça bouge aux Finances
- 06 • Douane à La Réunion : tout autant qu'ailleurs, une situation critique
- 07 • Dossier : et si... les impôts n'existaient plus ?
- 11 • L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) en voie de filialisation ?
- 12 • Insee : un retour au 20e siècle ?
- 13 • Mutuelle à Bercy, où en sommes nous ?
- 14 • Douane : un congrès conquérant et chaleureux
- 15 • Bernard Thibault : La troisième guerre mondiale est sociale
- 15 • Podcast : la classe ouvrière française, une histoire en cours

## MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication :  
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : finances@cgt.fr  
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

# Projet de loi « Travail » : tous concernés !

Une petite musique diffusée par les médias depuis des semaines pourrait nous laisser penser que les salariés du public seraient en dehors du champ du projet de loi « Travail ». Qu'en est-il réellement ?

C'est bien mal connaître la réalité de ce salariat, tout d'abord parce que plus de 20 % des agents publics sont non-titulaires (source DGAFP 2014). Ensuite, un bref retour en arrière sur les précédentes « réformes » suffit pour comprendre que toutes les **attaques contre le salariat du privé finissent pas « retomber » sur le secteur public**. L'exemple des retraites : en 1993, Balladur attaque les retraites du privé. En 1995, Alain Juppé essaie d'étendre cette « réforme » au secteur public, que Fillon imposera en 2003. Le projet de loi « Travail » opère de la même manière. Si la loi passe, les droits des personnels sous statuts seront attaqués dans la foulée.

**La frontière n'est pas étanche entre privé et public.** Ainsi plusieurs dispositions réglementaires publiques sont équivalentes au Code du travail : temps de travail (voir encart), heures supplémentaires, temps de repos, astreintes... Le Code du travail s'applique aux fonctionnaires en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail... Il y a même un article de ce projet de loi qui veut autoriser le Gouvernement à procéder par ordonnance pour instaurer l'individualisation des droits. Le Compte personnel d'activité (CPA) à la mode patronale affaiblirait un peu plus le statut général des fonctionnaires déjà bien fragilisé

avec le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui organise l'individualisation des carrières.

**Le cœur du projet de loi « Travail » réside dans son article 2 avec l'inversion de la hiérarchie des normes.**

Concrètement, les accords signés dans l'entreprise pourront s'appliquer même s'ils sont moins favorables que le Code du travail ou que la convention collective de branche. Dans une situation de précarité extrême et de chômage chronique on comprend bien que les salariés ne seront

pas en position de force pour « négocier » des accords plus favorables...

Pour le Gouvernement, il faut aussi accélérer le démantèlement des règles de gestion communes dans la Fonction publique par le renforcement de la gestion locale. Par exemple, les actes de gestion des personnels pourraient reposer sur l'autonomie des directions, des établissements voire des services locaux. Cette plus grande flexibilité n'aurait pour effet que de mettre les agents en concurrence les uns par rapport aux autres. La boucle est bouclée ! —



© M-O-Bernard

## Rapport sur la durée du travail dans la Fonction publique

Alors que 36 % des fonctionnaires travaillent le dimanche, contre 25 % dans le privé, et que 17,5 % travaillent la nuit, contre 14,9 % dans le privé, ce rapport a donné lieu à une campagne

médiatique pour accréditer l'idée que ces salariés travailleraient moins que les autres... Et le rapporteur d'évoquer des « dysfonctionnements liés à des pratiques managériales qu'il

faut changer » ... tient tient... rien d'étonnant mais bien concordant avec le projet de loi « Travail » !

# Écho des luttes : ça bouge aux Finances

**Alors que les directeurs généraux, administrateurs, gouverneur ou encore les présidents de nos administrations et services semi-publics économiques et financiers poursuivent dans la voie du mépris, les agents se mobilisent de plus en plus. Dans un contexte général également très tendu autour du projet de loi « Travail », il est urgent que nos directions entendent le souffle de la révolte qui gronde avant que la situation ne dégénère.**

## Les Finances publiques en ébullition

Cette année, dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, l'ambiance est franchement revendicative et les tensions exacerbées. L'annonce d'une dématérialisation forcée pour un grand nombre de démarches administratives, combinée au projet aventureux de la retenue à la source, n'y sont pas pour rien. A cela se rajoute : des suppressions d'emplois incessantes, des restructurations à la hâte, l'absence de reconnaissance du travail, la fermeture de services laissant des territoires entiers vides de toute présence de la DGFIP, obligeant les usagers à de fréquents et de plus en plus lointains déplacements...

En **Haute-Garonne**, des milliers de tracts posant la question au public « *Et, si les impôts n'existaient pas* » (voir pages 7 à 10) ont été distribués par les militants, comme un peu partout dans le pays. La CGT a également participé durant une heure à une émission sur

la fiscalité en direct sur « *Radio mon Pays* », localement très écoutée.

En **Lozère**, une journée de grève locale et une manifestation ont fait converger une grande majorité des agents du département contre des fusions et fermetures de services, dans un département déjà particulièrement touché. Même chose dans les **Hautes-Alpes** et dans le **Gard** où un site a été bloqué plusieurs jours et où les actions continuent sous diverses formes à ce jour.

Dans les **Pyrénées-Orientales**, à Perpignan, les agents, en intersyndicale avec leur syndicat CGT sont mobilisés depuis le 9 mai, date à partir de laquelle le Centre des Finances Publiques le plus important du département est totalement fermé au public, grilles baissées, dans un mouvement inédit et efficace de grève tournante, mis en place et préparé depuis le mois de février. N'en déplaise à ceux qui

jouaient le ras-le-bol et l'exaspération, cela se fait avec l'appui de l'immense majorité des contribuables.

Le département voisin de l'**Aude** a entamé depuis le 17 mai un mouvement sur la cité administrative de Carcassonne, alternant fermeture totale du centre ou sur les plages variables, avec des collègues des autres résidences. Des salariés d'autres secteurs en lutte, notamment les jours d'appel national se joignent régulièrement aux agents.

**Partout ailleurs**, chaque jour qui passe voit des départements entrer dans la lutte, souvent impulsée en intersyndicale et dans laquelle la CGT a toute sa place, lorsqu'elle n'en est pas à l'initiative. Toutes les conditions sont réunies pour que ces mouvements s'amplifient. Ils montrent que la détermination des personnels, leur volonté d'avancer, d'expliquer, rendent tout possible!



## Filière sociale du ministère : des agents dégradés...

Au sein de l'administration centrale des Finances, les personnels de la filière sociale ont entamé une bataille de longue haleine pour la reconnaissance de leurs qualifications. Cette filière est composée de deux corps :

- les assistants de service social (ASS) de catégorie B ;
- les conseillers techniques de service social (CTSS) de catégorie A.

Ces agents, déployés sur l'ensemble du territoire, ont des fonctions fixées par l'administration qui relèvent de catégorie de type A pour les ASS et A+ pour les CTSS mais qui ne sont pas reconnues. Ils luttent donc depuis plusieurs années pour la reconnaissance et la valorisation de leurs métiers, notamment au travers de la construction d'une véritable

grille filière sociale de A. Soutenus par l'intersyndicale CGT, Sud et FO, ils multiplient les actions : pétition nationale interministérielle, courriers à la Direction des « ressources humaines » et aux ministres, saisines de la cellule ministérielle de prévention des discriminations pour traitement discriminatoire du dossier professionnel, non-transmission du DUERP, du rapport national et des rapports départementaux d'activités du service social, non-renseignement de l'outil statistique... La Directrice des ressources humaines s'est engagée à porter les revendications des agents auprès de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique. —

## Exigence d'équité pour les fonctionnaires de l'Imprimerie Nationale

Le corps des fonctionnaires techniques de l'Imprimerie Nationale est historiquement constitué de « protes » et « protes principaux » assurant une mission d'encadrement, de correcteurs et correcteurs principaux effectuant les travaux de corrections et d'adjoints techniques, chargés de fonction de gestion.

À la suite du Plan de sauvegarde de l'emploi de 2004, seuls quelques-uns de ce corps sont restés au sein de l'Imprimerie Nationale. Les autres ont dû s'adapter aux différents métiers de la Fonction publique.

Les représentants du corps estiment aujourd'hui qu'il est nécessaire d'étudier et de revoir de façon globale certaines conditions de gestion de ce corps à court et plus long terme.

Dans le Plan de sauvegarde de l'emploi, il a été précisé que le déroulement de carrière des agents est garanti indépendamment de leur affectation. Ce déroulement doit donc être garanti, que l'agent soit en activité à l'Imprimerie Nationale ou au sein du ministère, ce qui n'est pas toujours le cas. Les représentants demandent donc que les règles de gestion propres au corps soient identiques quelle que puisse être l'affectation de l'agent. —



© Arap - Fotolia

## Votation citoyenne : exprimez-vous, engagez-vous !

Lors du Comité confédéral national des 24 et 25 mai, la CGT a décidé d'inciter les salariés et la population à participer massivement à la votation citoyenne pour élever le rapport de force, mais aussi pour que chacun et chacune puisse manifester et

exprimer son opinion quant au projet de loi « Travail ». Cette votation pose deux questions aux salariés :

- > Êtes-vous pour ou contre le retrait du projet de loi « Travail » ?
- > Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salariés, jeunes, privés

d'emplois et retraités ?

Nous vous invitons tous et toutes à participer à l'organisation de cette votation et surtout à vous exprimer. Vous retrouverez plus d'informations sur le site <http://votationtravail.fr>.

# Douane à La Réunion : tout autant qu'ailleurs, une situation critique

**La Réunion est un territoire à fiscalité particulière. Comme tout territoire insulaire, la majeure partie des marchandises y sont importées. La Douane, principal acteur dans les flux de marchandises, y occupe de fait une place très importante. Aux droits de Douane et à la TVA, s'ajoutent l'octroi de mer (taxe française, applicable à la plupart des produits importés, en vigueur dans les régions d'outre-mer) et l'octroi de mer régional.**

**E**n 2015, à La Réunion, les douaniers ont encaissé 1,14 milliard d'euros dont 406 millions issus de l'octroi de mer. Cet argent est reversé à hauteur de 844 millions aux collectivités locales de l'île, 27 millions sont reversés au Grand port maritime et 6 millions ont permis d'alimenter le fonds d'investissement routier et des transports. Outre l'aspect purement économique, la Douane locale doit faire face à la contrefaçon (conteneurs, voyageurs, fret express et postal), au trafic de stupéfiants dont le Zamal (nom local du cannabis) mais aussi de nouvelles drogues de synthèse acheminées essentiellement par colis postaux.

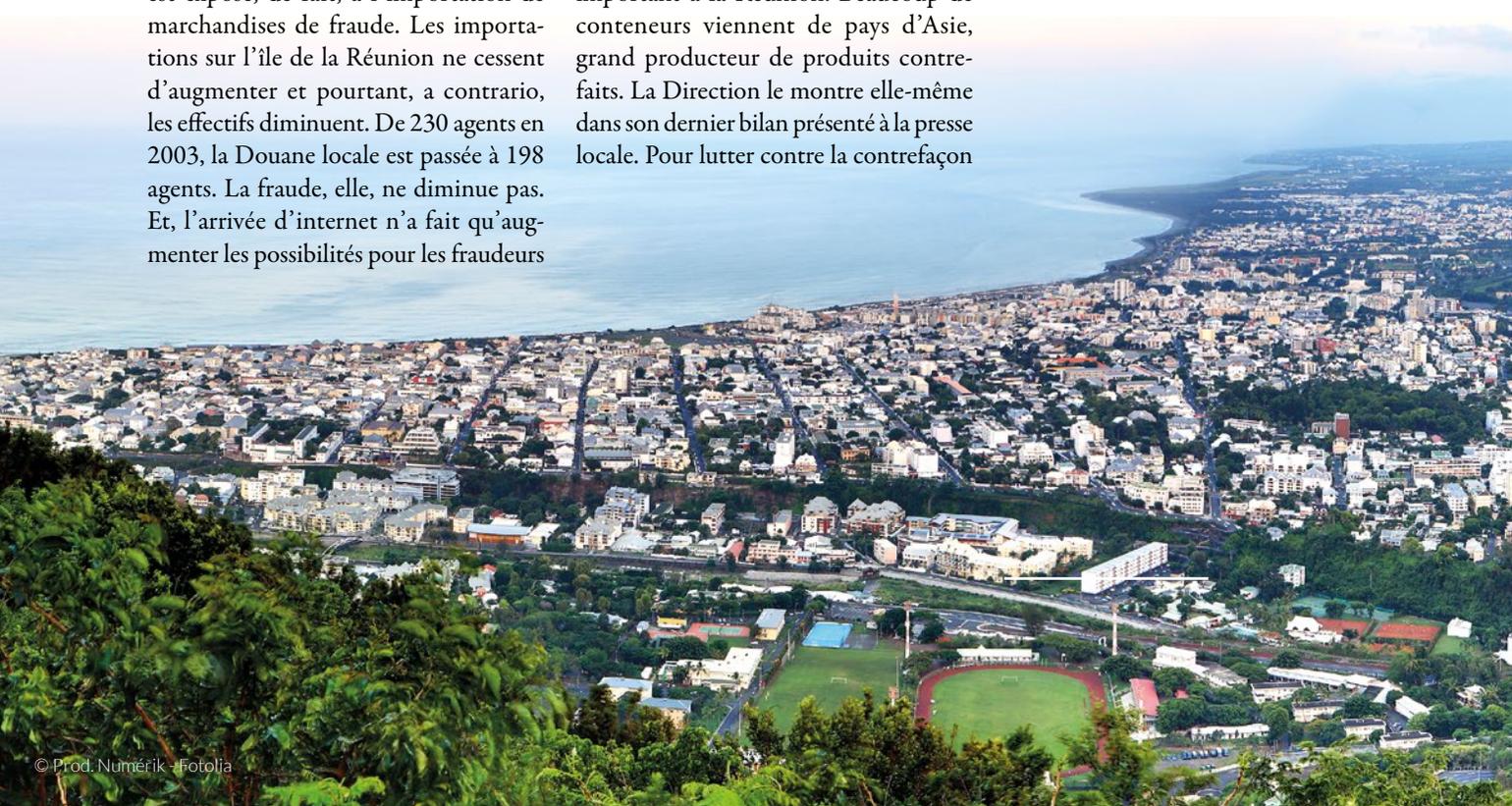
Un territoire soumis aux importations est exposé, de fait, à l'importation de marchandises de fraude. Les importations sur l'île de la Réunion ne cessent d'augmenter et pourtant, a contrario, les effectifs diminuent. De 230 agents en 2003, la Douane locale est passée à 198 agents. La fraude, elle, ne diminue pas. Et, l'arrivée d'internet n'a fait qu'augmenter les possibilités pour les fraudeurs

de commander tout type de marchandises illicites et souvent très dangereuses. Pour y faire face, la Douane à l'île de La Réunion est composée de trois brigades de surveillance (aéroport, villes Le Port et Saint-Pierre), deux centres de Douane postale (contrôle douanier des colis postaux), trois bureaux d'opérations commerciales (Saint-Pierre, Le Port et un dernier au nord de l'île) et la Direction régionale. Celle-ci aime à dire que La Réunion n'est pas impactée par le Plan stratégique douanier, qui n'a d'autre objectif que de poursuivre les fermetures de services et les suppressions massives d'emplois. Hors, tout nous montre l'inverse.

La contrefaçon est un secteur de fraude important à la Réunion. Beaucoup de conteneurs viennent de pays d'Asie, grand producteur de produits contrefaits. La Direction le montre elle-même dans son dernier bilan présenté à la presse locale. Pour lutter contre la contrefaçon

et les trafics en tous genres, l'une des principales revendications portée par la CGT Réunion à la Douane est l'augmentation des effectifs dans tous les bureaux et toutes les brigades afin de fournir un service public efficace et de qualité. Plus d'effectifs, c'est aussi garantir aux agents que leur quotidien ne soit plus synonyme de pressions des objectifs, de stress et d'anxiété, de peur de l'avenir...

La Douane est un service d'utilité publique, de protection du consommateur et du citoyen. Le contexte national et mondial actuel ne peut permettre une diminution des effectifs. Le Plan stratégique douanier est dangereux pour la population, il faut donc le rectifier. —



# ET SI... LES IMPÔTS N'EXISTAIENT PLUS ?

Que se passerait-il si les citoyens français étaient enfin libérés du poids des impôts et des prélèvements obligatoires ? À en croire les écrans de propagande, ces impôts, taxes et autres contributions seraient autant de freins pour entreprendre, puniraient les travailleurs les plus courageux et inciteraient à se complaire dans la médiocrité...

**Oui citoyens, on veut vous faire croire qu'il faut à tout prix baisser les dépenses publiques et donc vos impôts car ceux-ci paieraient grassement de trop nombreux fonctionnaires et serviraient à toute une bande de profiteurs.**

Pourtant en France, le taux de prélèvement obligatoire est à peu près stable depuis 30 ans et connaît même une baisse depuis 2012. Beaucoup d'observateurs bien peu impartiaux ne cessent de vouloir comparer les prélèvements obligatoires français (jugés beaucoup trop importants) avec ceux des autres pays européens, mais ils omettent systématiquement de comparer la qualité des services publics ou encore le niveau de protection sociale avec ces même États.

On ne peut valablement faire de comparatif que si on met dans la balance, d'un côté les dépenses fiscales et sociales, et de l'autre les services et les prestations qu'elles nous apportent chaque jour. A défaut, cela revient à comparer simplement le montant de la facture du supermarché sans se préoccuper des marchandises qu'il y a dans le chariot !

Prenons comme exemple un couple avec deux enfants. Ceux-ci gagnent 1.800 euros de salaires chacun par mois. Leur montant d'impôt sur le revenu s'élève à 476 euros. Leur fille est scolarisée au lycée public (10.240 euros) et leur fils au collège (7.930 euros). Durant l'année monsieur a eu un petit ennui de santé et a dû être hospitalisé pendant 5 jours (6.500 euros). Et il ne s'agit que de quelques dépenses courantes.

Sans impôt et cotisations sociales, pas de retraite, pas d'assurance chômage, il faudrait assumer individuellement sa propre sécurité, payer l'utilisation des routes ou de toutes les infrastructures sportives ou culturelles, supporter en totalité les dépenses liées à l'acheminement de l'énergie, de l'eau, ou encore l'intégralité des investissements liés à la mise en place des réseaux de communication...

Ce ne sont que quelques exemples et la liste est très très longue... Sans prélèvements obligatoires la note pourrait être salée ! Nous n'avons donc pas du tout intérêt à ce que les prélèvements baissent. Il faut au contraire que ceux-ci répondent à nos besoins !

## Prêt à faire chauffer votre carte bancaire ?



# Pourquoi veulent-ils la peau de l'impôt sur le revenu ?

Deux types d'impôts cohabitent dans le système fiscal français : impôts proportionnels et impôts progressifs. Les impôts progressifs sont quasi-exclusivement représentés par l'impôt sur le revenu. Ils ont la particularité de faire contribuer davantage ceux qui ont le plus de moyens. Logique me direz-vous ? Oui, logique et juste ! Pourtant, ce type d'impôt est très minoritaire dans l'ensemble des prélèvements obligatoires et l'impôt sur le revenu est chaque année un peu plus attaqué. Suppression de tranches, niches fiscales, demain retenue à la source... Et même s'il est le plus juste du système fiscal français, il est aussi un impôt en voie de disparition !

De l'autre côté les impôts proportionnels, l'immense majorité donc des prélèvements. La TVA est le plus gros d'entre eux. Invisible, car personne n'a l'impression de payer des impôts quand il passe à la caisse du supermarché. Injuste, car en proportion il demande plus d'effort

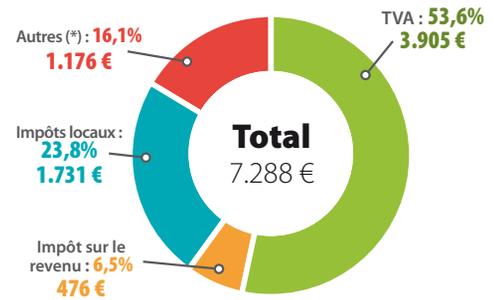
à ceux qui ont le moins de revenus. Et pourtant pas indolore. Ces types d'impôts et de taxes sont omniprésents et pourraient devenir les seuls moyens de prélèvement.

Les plus riches s'offusquent de payer plus d'impôt que le reste de la population. Non contents de concentrer toutes les richesses (1 % de la population mondiale détient plus de 50 % des richesses totales), ils veulent toujours moins cotiser. C'est pourquoi ils aspirent à la disparition de l'impôt sur le revenu.

L'impôt sur le revenu est trop compliqué ! La moitié des citoyens ne le paye pas ! **Ne serait-il pas plus simple de le supprimer ?** Tout d'abord l'impôt sur le revenu rapporte un peu moins de 70 milliards d'euros à l'État contre plus de 140 milliards pour la TVA. Quant à la CSG (proportionnelle comme la TVA), elle a rapporté 90 milliards en 2015. **Première possibilité** : baisser les dépenses de l'État

## Répartition des impôts d'un ménage

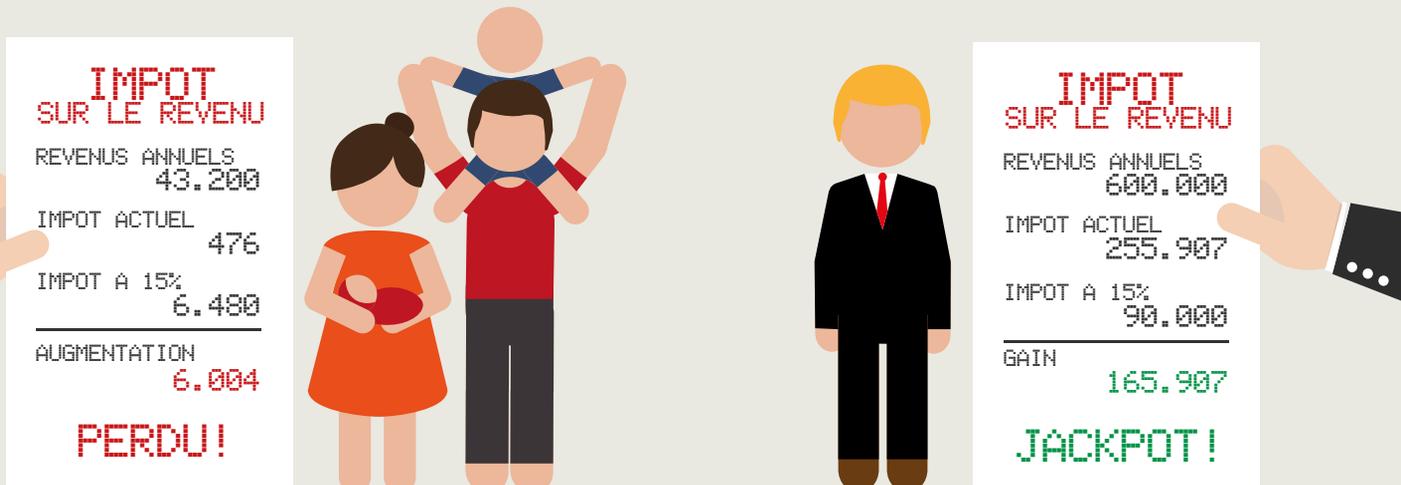
Couple avec 2 enfants et 1800 € de salaire chacun



(\*) Produits pétroliers, assurances, alcool et tabac.

de 70 milliards pour compenser la suppression de l'impôt sur le revenu ce qui voudrait dire la perte d'une multitude de services et prestations, pour le plus grand nombre. **Deuxième possibilité** : le remplacer par une taxe proportionnelle. Si on schématise, plutôt qu'un impôt progressif où on paye en fonction de ses moyens, tout le monde pourrait payer un taux unique d'impôt (cf. ci-dessous).

## TOUT LE MONDE AVEC LE MÊME TAUX À 15%, C'EST MIEUX ?



Comme on le voit, la suppression de l'impôt sur le revenu augmenterait encore un peu plus les inégalités de richesses et rendrait le système fiscal encore plus injuste qu'il ne l'est. La retenue à la source peut être un premier pas vers la suppression de l'impôt sur le revenu en France (voir page suivante).

# Tous aux abris ! La retenue à la source arrive en 2018 !

## PLUS SIMPLE ?

Les contribuables devront toujours déposer leur déclaration. Ils recevront toujours un avis d'imposition. Leurs impôts seront prélevés par les employeurs avant qu'ils perçoivent leurs revenus. Comme il est impossible de calculer en temps réel l'impôt sur le revenu, ils devront payer le reliquat de leurs impôts l'année suivante et percevront aussi l'année suivante les éventuels crédits d'impôts. Plutôt que se référer uniquement à des agents des Finances publiques spécialement formés à la fiscalité, les contribuables en cas d'erreur ou de changement de situation devront à la fois se retourner vers leurs employeurs et les services fiscaux... Vous avez dit simplification ?

## FIN DU DÉCALAGE ENTRE LES REVENUS ET L'IMPÔT ?

Et bien non ! Le système fiscal français est ainsi fait que l'on ne peut connaître le taux d'imposition applicable à une année courante que le 1er janvier de l'année suivante. En effet, il faut connaître l'intégralité des revenus perçus sur toute l'année pour connaître le taux d'imposition applicable, comme il faut connaître les éventuelles déductions fiscales de l'année ou encore les changements de situation de famille (mariage, séparation, naissance...).

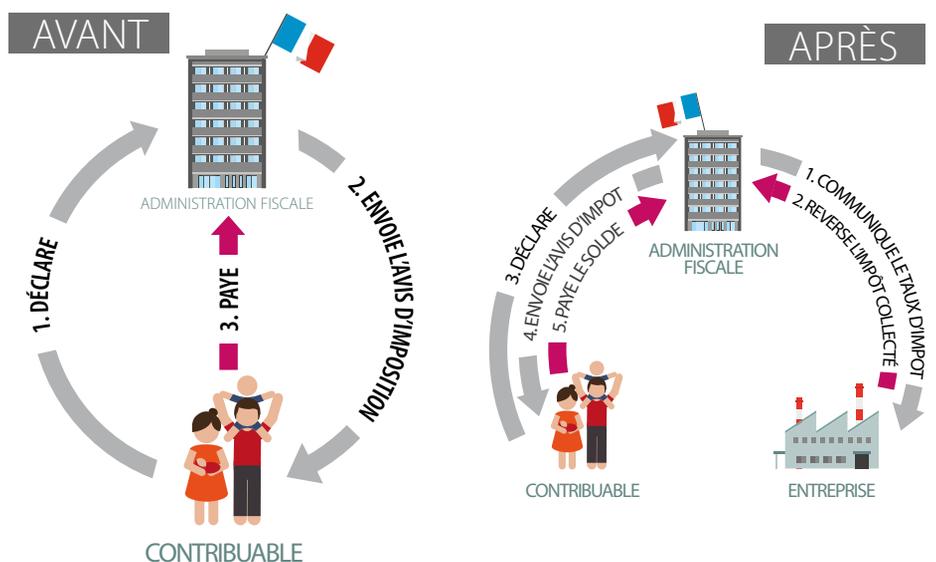
## PEUT-ON VRAIMENT FAIRE CONFIANCE AUX ENTREPRISES POUR RECOUVRER L'IMPÔT ?

Les entreprises bénéficieront d'un effet positif sur leur trésorerie puisqu'elles reverseront l'impôt sur le revenu après le versement des salaires. Mais qu'en sera-t-il pour les Finances publiques ? A l'instar de la TVA, elle aussi recouvrée

par les entreprises, on peut craindre le pire : liquidations d'entreprises, défauts de paiement, fraude... Pas besoin d'être voyant pour savoir qu'on sera bien loin des 99 % de taux de recouvrement actuel.

Et nul doute que les entreprises ne manqueront pas de demander un dédommagement financier pour le travail supplémentaire inhérent au recouvrement de l'impôt sur le revenu !

## Pourquoi vouloir compliquer les choses ?!



L'impôt sur le revenu est l'impôt le plus juste car il fait contribuer en fonction des moyens de chacun. Le législateur l'a pourtant peu à peu vidé de sa substance en réduisant son impact. Si vous avez beaucoup de revenus, les nombreuses niches fiscales à votre disposition vous permettront d'échapper légalement à l'impôt.

### AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2016 (sur les revenus de l'année 2015)



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

SPÉCIMEN

M OU MME POGNON - COUPLE - 2 ENFANTS

REVENUS : 200 000 €

IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :  
37 539 €

IMPÔT NET À PAYER :  
**441 €**

Taux moyen d'imposition : 0,34 %

CHARGES DÉDUCTIBLES

Épargne retraite ..... 15 000 €  
Déficit foncier ..... 40 000 €

MONTANT APRÈS DÉDUCTION DES CHARGES : 18 691 €

RÉDUCTIONS

Investissement Scellier territoire outre-mer ..... 4 000 €  
Emploi salarié à domicile ..... 7 500 €  
Crédit environnement habitation principale ..... 1 800 €  
Don aux oeuvres ..... 2 310 €  
Don parti politique ..... 2 640 €  
TOTAL DES RÉDUCTIONS ..... 18 250 €

# DES SOLUTIONS EXISTENT, IL FAUT...

➤ S'attaquer sans concession à la fraude fiscale qui représente selon nos estimations près de 80 milliards de pertes pour l'État chaque année. Pour ce faire il convient de redonner les moyens humains et législatifs suffisants aux services de contrôle afin de pouvoir lutter efficacement contre les fraudeurs.

**RECETTES ATTENDUES 8 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

➤ Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux

➤ Réduire drastiquement les niches fiscales et les circonscrire à celles réellement utiles socialement ou économiquement.

**RECETTES ATTENDUES 50 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

➤ Augmenter largement l'incidence de l'impôt sur le revenu et ajouter des tranches d'imposition.

**RECETTES ATTENDUES 18 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

➤ Baisser les taxes indirectes et proportionnelles comme la TVA, le taux normal de la TVA serait ramené de 20 à 15 % et la TVA pourrait être supprimée sur les produits de première nécessité.

**DÉPENSES ATTENDUES 35 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

➤ Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises : augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie ; réduire l'impôt pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement...

➤ Introduire les revenus dans le calcul des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière).

➤ Taxer davantage le capital en introduisant une véritable taxe sur les transactions financières visant l'ensemble des transactions à des taux suffisamment forts pour réduire la financiarisation de l'économie.

**RECETTES ATTENDUES 24 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

Ces transformations du système fiscal le rendrait plus juste et seraient favorables économiquement à une très grande majorité de citoyens. Elles permettraient également de rendre le système plus efficace en réorientant l'économie vers l'emploi et une meilleure rémunération des salaires.

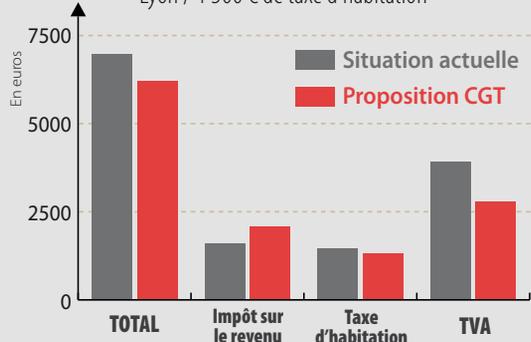
En outre cette réforme du système dégagerait des recettes supplémentaires afin d'assainir les finances publiques et de financer les services publics utiles à toute la population.

Il faut aussi rappeler que les intérêts de la dette pèsent plus de 40 milliards dans le budget de l'État. Lui permettre d'em-

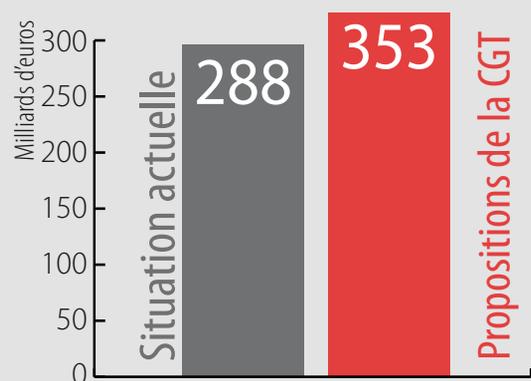
**COUPLE / 6 000 € DE SALAIRE MENSUEL CHACUN / 2 ENFANTS**  
Paris / 1 000 € de taxe d'habitation



**COUPLE / 1 700 € DE SALAIRE MENSUEL CHACUN / 1 ENFANT**  
Lyon / 1 500 € de taxe d'habitation



## RECETTES DE L'ÉTAT 2016



prunter directement auprès de la Banque centrale européenne, sans passer par les banques, réduirait nettement cette charge qui profite exclusivement aux marchés financiers.

# L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) en voie de filialisation ?

A travers ses agences dans les DOM, l'IEDOM exercent les activités des succursales de la Banque de France : entretien des billets, relations avec les particuliers (fichiers – surendettement), relations avec les entreprises (cotation, conjoncture...). L'IEDOM est dans l'Unité économique et sociale (UES) de l'Agence française de développement (AFD).

Une première tentative de filialisation de l'IEDOM au sein de la Banque de France a échoué en 1999.

Les parlementaires avaient conclu que cette filialisation était une atteinte au principe d'égalité républicaine.

Le projet de rapprochement législatif entre l'AFD et la Caisse des dépôts (CDC) a été abandonné au profit de conventions entre la CDC et l'AFD, ce qui ne peut qu'inquiéter les syndicats CGT concernés. C'est donc à travers la loi Sapin II, examinée actuellement à l'Assemblée nationale puis au Sénat, que le projet de filialisation revient à l'ordre du jour.

95 % des agents de l'IEDOM, soutenus par la CGT, ont signé une motion unitaire qui s'oppose à ce projet de loi. Ils demandent, comme le préconisait Rémi RIOUX, préfigurateur du rapprochement entre la CDC et l'AFD, une mission spécifique. Ils ont voté, au Comité central d'entreprise, une mission d'expertise menée par le cabinet Secafi.

Si le rapprochement entre l'IEDOM et la Banque de France pourrait se justifier au regard des missions exercées, alors l'IEDOM devrait être une direction générale spécifique au sein de la Banque

de France et le législateur devrait assurer aux personnels le maintien de l'ensemble de leurs droits et garanties, dont certaines spécifiques aux DOM ont été obtenues par des luttes sociales importantes.

A travers sa motivation du projet de loi, le gouvernement est clair : l'avantage d'une transformation de l'établissement public en société par action simplifiée (SAS) permet une identité propre et présente des atouts de souplesse des règles organisationnelles et de gouvernance. Il s'agit donc bien de casser à terme les garanties collectives comme pour les

futurs embauchés de la filiale papetière.

Ce projet fait suite à la filialisation de la papeterie de la Banque de France. Il est cohérent avec le projet de loi « Travail ». Il s'agit de casser les statuts des personnels et dégrader les garanties collectives gagnées de hautes luttes. Le Gouvernement dessine ainsi une stratégie globale aux Finances : filialiser, externaliser les missions et casser le statut ! La CGT va continuer de lutter avec les personnels contre tous ces projets scéléérats. —



© Klaus Eppele - Fotolia

## EN BREF...

### Baisse du chômage ? Pas sûr, mais inégalités oui !

D'après Bruno Ducoudré économiste à l'OFCE, « il est trop tôt pour dire qu'il y a une baisse [du chômage] ». Cependant il semblerait qu'il y ait malgré tout une accélération des créations d'emplois. Sauf que cela passe principalement

par des petits boulots, de l'intérim et autres contrats précaires. Il confirme donc que : « la reprise de l'emploi s'accompagne d'une poursuite de la précarisation ».

# Insee : un retour au 20e siècle ?

**Les enquêtrices (85% sont des femmes) et enquêteurs de l'Insee ont longtemps été des vacataires de la Fonction publique. Embauchés pour faire des enquêtes auprès des ménages et payés à la pige, ces personnels, en majorité des femmes étaient recrutés pour des contrats successifs de quelques semaines. Plusieurs mouvements revendicatifs successifs ont permis à ces personnels d'être contractualisés en CDD et en CDI et mensualisés en 2013 !**

## Des rémunérations en dessous du SMIC !

Ainsi, actuellement, un enquêteur à temps complet touche à peine 1 400 € au bout de dix ans d'ancienneté. Or, moins de la moitié d'entre eux sont à temps complet d'où des salaires bien plus faibles encore. Cette précarité salariale aboutit à ce que près du tiers des enquêtrices et enquêteurs touchent une indemnité, en début de carrière, leur permettant d'atteindre le Smic. Leur seule rémunération ne le permet pas !

## Le temps de travail comme variable d'ajustement !

La direction justifie l'absence de temps complet pour une partie des agents par de faibles charges de travail dans certaines zones. Pourtant, de plus en plus de contrats sont passés à 70 % lors du départ d'agents à temps plein, alors même que la charge de travail globale sur une zone permettrait un contrat à temps plein.

La direction estime que les agents doivent se plier aux conditions d'organisation des enquêtes de l'Insee et non l'inverse. Selon elle, 70 % serait une quotité optimale d'emploi, puisqu'elle permettrait de caler des périodes plus chargées une partie de l'année, ainsi que



© Comugnero Silvana - Fotolia

des remplacements au cas par cas, et ce sans que l'agent se retrouve en dépassement horaire légal !

## Un chantage honteux de la direction

L'Insee a alors proposé de procéder à des ajustements de grilles indiciaires mis en place dans la Fonction publique, en échange de modifications de la circulaire. La modification consiste à la mise en place « *d'augmentation temporaire de quotité* ». Sous couvert de « *volontariat* » pour apporter un complément

de rémunération, cette augmentation cache la volonté de la direction de fournir un maximum de contrats... à temps incomplet ! En deux mots : une précarisation supplémentaire, qui obligerait ces personnels à trouver du travail en complément pour survivre. Impossible pour la CGT d'accepter d'introduire un tel point dans la circulaire !

Les fédérations demandent au contraire l'augmentation des quotités pour les agents qui le souhaitent, de manière à ce que ces agents n'aient pas besoin d'avoir un autre emploi ! Stop aux discriminations faites aux femmes ! —

## EN BREF...

### Les salariés de Sanofi tracés par des puces électroniques

Les 3.000 salariés de l'entreprise Sanofi à Gentilly (Val-de-Marne) se sont vu imposer des puces électroniques pour suivre leurs déplacements dans l'entreprise. D'après la Direction, il ne s'agit donc pas de pister les salariés

mais d'optimiser l'utilisation du site (salles de réunions, etc). Vraiment ? Pourtant cette décision arrive dans un contexte de plan social portant sur 615 licenciements ! Et à quand le collier de chien pour les salariés ?!

# Mutuelle à Bercy, où en sommes nous ?

**La Sécurité sociale a eu 70 ans en 2015. Basée sur la solidarité, elle est devenue une référence universelle qui inspire bien des politiques dans le monde pour faire progresser les droits, lutter contre la misère et les inégalités d'accès aux soins. Malheureusement, la Sécurité sociale est malade d'un manque de financement et non d'abus, comme on essaye de nous le faire croire.**

**N**otre modèle de protection sociale est fondé sur la Sécurité sociale (régime obligatoire). La Protection sociale complémentaire (PSC) vient compléter ce régime. Mais depuis de trop nombreuses années, la baisse des prestations de la Sécu fait la part belle aux assurances de tout poils. Elles y voient là une cagnotte à prendre et se sentent pousser des ailes pour se substituer à la Sécurité sociale.

Depuis début 2016, la loi dite de « *sécurisation de l'emploi* », oblige toutes les entreprises à mettre en place une complémentaire santé pour tous leurs salariés. La question de la protection sociale complémentaire des retraités et des demandeurs d'emploi reste toujours posée de façon très préoccupante. En France, la PSC est gérée par trois types d'organismes :

- > les mutuelles (santé et action sociale), à but non lucratif régies par le code de la mutualité ;
- > les institutions de prévoyances (invalidité et décès), elles aussi à but non lucratif mais régies par le code de la sécurité sociale ;
- > les assurances, à but lucratif dépendent du code des assurances.

Depuis 2007, la Protection sociale complémentaire fait l'objet, à Bercy, d'un

appel d'offre soumis à concurrence. La mutuelle actuellement référencée est la MGEFI. Elle bénéficie donc d'une subvention « *prise* » sur le budget global de l'action sociale ministérielle d'un montant maximum de 19 millions d'euros. En 2015, ce montant était en réalité de 4,9 millions d'euros. Il ne sera plus que de 1,9 million d'euros en 2016. Cela représente tout juste 2 euros par mois, par agent, contre un minimum de 30 euros par mois dans le privé.

La convention avec la MGEFI prendra fin au premier trimestre 2017. Les discussions pour le prochain référencement devraient débuter mi-juin. Aux Finances, la CGT revendique :

- > une seule mutuelle référencée à Bercy et pas d'assurance privée ;

- > une garantie de solidarité entre offres, prestations et cotisations et aussi une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- > une forte augmentation de la participation de l'employeur afin d'améliorer les prestations ;
- > une transparence de fonctionnement de l'organisme référencé.

Se soigner ne doit pas être un choix, laissé au libre arbitre de l'employeur. Nous ne choisissons pas d'être malade, de soigner nos dents, de porter des lunettes, d'appareils auditifs et autres aides à la vie. Alors, si bénéficier d'une mutuelle de qualité est aujourd'hui nécessaire, il nous paraît plus important encore de gagner une sécurité sociale à 100 %, pour tous ! —



© Matthias Buehner - Fotolia / CGT Finances

## EN BREF...

### 2 produits dangereux sur 3 proviennent de Chine

Une nouvelle fois, les chiffres parlent d'eux-mêmes. S'il ne s'agit pas de condamner les produits venant de Chine, il est toutefois nécessaire pour la sécurité des citoyens d'assurer un meilleur contrôle des marchandises qui

entrent en Europe et en France. Pour cela, une seule solution : des douaniers et des agents de la CCRF en nombre suffisant et formés pour débusquer les produits ne répondant pas aux normes qui sont les nôtres.

# Douane : un congrès conquérant et chaleureux

**Du 9 au 13 mai dernier se déroulait à Port-Vendres le congrès du syndicat CGT des douanes. Plus d'une centaine de délégués étaient réunis, venant de toute la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, afin de définir ensemble la stratégie et les revendications du syndicat pour les 4 prochaines années.**

C'est dans une ambiance très fraternelle que s'est tenu ce congrès. Près de 30 % des congressistes assistaient à leur premier congrès. Les délégués représentaient 35 des 40 sections que compte le syndicat. Si la parité n'était pas formellement atteinte (40 % de femmes), il faut noter que les femmes représentent 37,5% du personnel de l'administration douanière.

Ce congrès fût l'occasion pour les délégués de parler de la stratégie à mener pour combattre la mise en place depuis 2012, par la Direction générale, du Plan stratégique douanier. Grace aux luttes menées par les agents, CGT en tête, celui-ci n'est toujours pas totalement appliqué. Son objectif n'a pour seule vocation que de supprimer des emplois et des services douaniers, primordiaux pour la sécurité des citoyens et des entreprises. Après les attentats de 2015, les douanes ont été percutées de plein fouet par les questions sécuritaires, notamment pour la branche de la surveillance. Celle-ci se retrouve aussi au cœur de la question des réfugiés qui fuient les zones de guerre pour rejoindre l'Europe. Les militants se sont interrogés activement sur le rôle qui doit être celui des agents douaniers



dans ce contexte particulièrement difficile. C'est autour des valeurs de solidarité portées par la CGT que les militants ont pu construire les revendications du syndicat.

Bien d'autres sujets ont déjà été traités, notamment sur les risques psychosociaux de plus en plus fréquents dans une administration dont 6.000 emplois ont été supprimés en 20 ans. Le rôle et la place de CHSCT et la manière dont la CGT s'en empare sont aussi au cœur des

préoccupations militantes avec le souhait de mener des actions coordonnées sur l'ensemble du territoire.

Avec un vote favorable à 100 % du rapport d'activité, les orientations, tout comme la direction nouvellement élue ont reçu des votes de confiance quasi-unanimes. Les congressistes ont montré toute leur détermination et l'unité dont fait preuve le syndicat pour se battre dans l'intérêt des agents et des missions qu'ils exercent.

## Le 51e congrès de la CGT vu de l'intérieur

Près de 1000 délégués étaient présents à Marseille du 18 au 22 avril pour débattre de l'avenir de la CGT. Ils étaient venus de toute la France et de tous les syndicats du public et du privé dont 23 délégués étaient issus des syndicats de la Fédération. Ces 5 jours ont permis de débattre autour des questions d'actualités

(les actions contre la loi travail), du passé (tirer les leçons de l'affaire Lepaon) mais surtout de discuter de ce que doit être la CGT pour incarner un syndicalisme de transformation sociale. Le congrès a été aussi marqué de grandes émotions à l'écoute des militants en luttés (passées et présentes) ou de ceux victimes de la

répression syndicale. Part importante aussi à la bonne humeur après de longues journées de travail avec spectacles et musique. Le rapport d'activité a été adopté à 68,7 %. Le rapport d'orientation a, quant à lui, été adopté à 70,3 %.

BERNARD THIBAUT

# La troisième guerre mondiale est sociale

**S**i pendant plusieurs décennies le « progrès social » s'est illustré par une avancée des droits, des libertés et des conditions matérielles pour les travailleurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le chômage augmente, 40 % des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail, des dizaines de millions d'enfants sont contraints de travailler. Près d'un milliard et demi de personnes vivent avec moins de 4,50 euros par jour, 70 % de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale, le droit de grève et les libertés syndicales sont loin d'être un droit universel... En Europe, les droits sociaux sont fréquemment présentés comme des « privilèges » d'un autre temps. La version néolibérale de la mondialisation a fait de la concurrence un absolu qui s'est étendu à la planète entière. Les dégâts humains de cette véritable guerre sociale mondiale sont énormes. Pourquoi cette situation ? Quelles en sont les origines, qui en est responsable et comment peut-on en sortir ? Ancien secrétaire général de la CGT et désormais membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), Bernard Thibault dénonce dans cet ouvrage ce culte du moindre coût qui sacrifie les salariés du monde sur l'autel de la concurrence. La solution à cette dérive ne peut pas être le repli sur soi nationaliste mais la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption dans les divers pays du monde de normes protectrices et élevées tant en termes de rémunération que de conditions de travail. En indiquant comment ces normes et l'Organisation internationale du travail peuvent devenir un



levier pour faire progresser les droits sociaux partout dans le monde, Bernard Thibault ouvre un chemin : les travailleurs et leurs syndicats ont des atouts pour sortir de la guerre sociale mondiale en s'unissant et en construisant un monde guidé par le respect des droits.

Bernard Thibault dénonce dans cet ouvrage ce culte du moindre coût qui sacrifie les salariés du monde sur l'autel de la concurrence. Contrairement au sentiment largement répandu, la solution à cette dérive n'est pas le repli sur soi nationaliste mais la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption dans les divers pays du monde de normes protectrices tant du point de la rémunération par un salaire décent qu'en termes de conditions de travail.

**Les éditions de l'atelier.**  
**Tarif : 15 euros.**

## La classe ouvrière française : une histoire en cours

France culture diffuse une série en 5 épisodes de l'émission « *un autre jour est possible* » sur le monde ouvrier, par l'historienne Marion Fontaine.

- > Histoire du terme « ouvrier » et de leur condition au 19e siècle. Retour sur la naissance du mouvement ouvrier.
- > Mouvements politiques et syndicalisations au 19e siècle. Cet épisode aborde le monde du travail après la grande guerre.
- > La classe ouvrière durant la seconde guerre mondiale.
- > 1974 : le basculement après la catastrophe de Liévin. Les 30 glorieuses.
- > Le monde ouvrier face à la loi Travail. Peut-on encore parler de classe ouvrière en France ?

Nous vous recommandons vivement de prendre le temps d'écouter cette série. Le ton est agréable, l'écoute facile. Mais surtout, cette série est très enrichissante. Vous pouvez la retrouver à l'adresse suivante : <http://www.franceculture.fr/emissions/series/la-classe-ouvriere-francaise-une-histoire-en-cours-0>



Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.